

Paris, le 3 janvier 2022

Report de l'assemblée générale annuelle au 15 mars 2022

Dans l'attente des nouvelles dispositions encadrant la tenue des assemblées générales dans le contexte sanitaire actuel, Pierre et Vacances S.A a décidé de reporter son assemblée générale annuelle, initialement prévue le 10 février 2022, au 15 mars 2022.

Ce report devrait également permettre, avant la convocation de l'assemblée générale annuelle, de parvenir à la conclusion d'un accord ferme d'ici la fin du mois de janvier 2022 à la suite de la signature de l'accord d'exclusivité avec le groupe d'investisseurs Alcentra-Fidera-Atream, comme indiqué dans le communiqué de presse du 20 décembre 2021.

Il est rappelé que l'assemblée générale annuelle reportée au 15 mars 2022 n'aura pas vocation à statuer sur les résolutions susceptibles d'être adoptées au titre du processus d'adossement, lesquelles feront, en cas de signature d'un accord ferme, l'objet d'une assemblée générale spécifique réunie à cet effet.

Pour toute information :

Relations Investisseurs et Opérations Stratégiques

Emeline Lauté
+33 (0) 1 58 21 54 76
info.fin@groupepvcp.com

Relations Presse

Valérie Lauthier
+33 (0) 1 58 21 54 61
valerie.lauthier@groupepvcp.com